

## TIZI-OUZOU

## Grève des travailleurs pour non-paiement de salaires

Douze élus sur vingt-trois demandent, dans une lettre datée du 24 janvier et rendue publique trois jours plus tard, une session extraordinaire de l'assemblée autour du bilan détaillé de l'exercice 2006, comportant les engagements, la liste des certificats de possession délivrés et des bons internes délivrés au profit des particuliers et l'inscription par anticipation de 72 millions de DA pour les salaires de la région pour l'exercice 2007. L'affichage de cette lettre a été suivi d'un mouvement de grève des travailleurs, déclenché le 28 janvier et par l'annulation, pour la deuxième fois, d'une session extraordinaire avec un ordre du jour proposé par le maire portant sur une série d'opérations dont une dizaine subventionnées par la wilaya.

Les signataires de la lettre, qui rappellent leur demande du 16 janvier, visant une session extraordinaire autour des points repris plus haut et leur droit de le faire en vertu des articles 15 et 60 du code communal, se posent la question sur la transparence et la légalité de la gestion. Ecartant les points proposés par le maire et l'argument de l'arrêt des écritures comptables, les auteurs de la lettre recadrent leurs objectifs en ces termes : "Quel est l'état d'exécution du budget 2006 ? Quel est l'état d'avancement des opérations d'équipement inscrites sur le même budget ? Quel est l'état d'avancement des PCD. Où en est l'opération, ville amie des enfants, initiée par l'Unicef ? Pourquoi le budget supplémentaire n'est toujours pas approuvé plusieurs mois après son approbation ?" S'agissant des salaires des travailleurs de la région communale, les signataires de la lettre préconisent de mettre à l'abri des centaines de salariés pour tout l'exercice 2007 au lieu de solutions de repliage pronées, d'après eux, par le maire. Ce dernier est enfin informé que faute pour lui de convoquer une session de l'assemblée avec l'ordre du jour signalé plus haut, les signataires ne prendront part à aucune autre réunion. "Ces actions synchronisées visent, selon M. Bouraba, à déstabiliser l'APC maintenant qu'elle est remise à niveau grâce surtout au travail acharné des indépendants, cible principale du groupe des 12, dont certains brillent par leur absence sur le terrain", ajoute-t-il, dénonçant "le cynisme de ceux qui font mine de douter de la transparence et de la légalité des opérations de gestion alors qu'ils sont impliqués dans la gestion comme les trois vice-président chargés de l'urbanisme, le président de la commission des finances et les délégués du maire chargés de Boukhalifa et de Hasnaoua", poursuit M. Bouraba, un des quatre élus indépendants. "Je comprends parfaitement la position respectable des élus RCD qui sont dans l'opposition, mais allez comprendre quelque chose à la logique de ceux qui sont du pouvoir et au pouvoir qui versent dans l'opposition alors qu'ils désertent le terrain au moment où l'APC était au fond du gouffre. 47 milliards de dette,

des centaines de travailleurs menacés de licenciement, le matériel roulant offert gratuitement à certains groupes, l'état civil et la voirie qui étaient dans un état lamentable, la non-gestion par l'exécutif précédent n'intéressent pas ces gens-là, cette véritable bombe était redoutée par ces gens-là", souligne, en substance, M. Bouraba. Maintenant que l'APC est remise à niveau, ces dettes payées, 7 milliards à l'Algérienne des eaux, 12 milliards à la Sonelgaz, que la menace de licenciement des travailleurs est surmontée grâce au déblocage de 5 milliards, que le matériel roulant est récupéré, que le marché de Talla Athmane et l'abattoir, géré jusque-là par la région avec des rentrées annuelles dérisoires de 365 et 850 millions, sont donnés en adjudication respectivement pour 4 milliards et 450 millions de centimes, que le budget supplémentaire 2006 a atteint

57 milliards et le budget primitif de 2007 se chiffre, pour la première fois, à 78 milliards, ces gens-là pensent qu'il est temps de revenir en surface pour recueillir les bénéfices", ajoute, en substance, notre interlocuteur, se demandant, par ailleurs, comment et dans quel but ose-t-on s'opposer à la budgétisation d'une dizaine d'opérations subventionnées par la wilaya au profit des citoyens de la commune parmi lesquelles figurent une station d'AEP pour Bouhinoun, l'aménagement et le revêtement de la piste reliant la RN30 à l'école Rahlia, étude, réalisation et équipement d'un foyer pour jeunes à Hasnaoua, paiement des salaires du mois de décembre des travailleurs de la région communale pour une somme de 600 millions sur la moins-value fiscale, régularisation des dettes sur le reliquat de la moins-value fiscale, aménagement de Tazeka de cheikh El-

Hasnaoui, réfection et aménagement du service de la voirie, réhabilitation et réalisation de l'éclairage public du chef-lieu, nouveau cahier des charges et révision de la tarification applicable au marché à bestiaux...

Signalons, par ailleurs, que le wali a autorisé, en date du 17 janvier, le P/APC à utiliser à titre exceptionnel un montant de 6 millions de dinars sur le reliquat de la subvention de compensation de la moins-value fiscale de l'exercice 2006.

Le premier magistrat de la wilaya accepte également, par courrier du 21 janvier, l'utilisation d'un montant de 61 500 480 DA, demandé par le maire à condition, souligne le wali, que ladite somme soit budgétisée suivant la répartition suivante : salaires et charges 28 810 000 DA, rappel Smig 10 000 000 DA, eau, gaz et électricité, 17 990 480 DA, créance Anep 4 700 000 DA.

B. T.

## SOUK-EL-TENNINE

## Projet de réalisation d'une décharge contrôlée

La commune de Souk-El-Tenine vient de bénéficier d'un projet de réalisation d'une décharge publique contrôlée pour les déchets ménagers qui sera implantée au lieu-dit Ighil Oumenchar. L'étude technique, qui a pris beaucoup de temps, vient d'être finalisée et avalisée par l'administration et le projet inscrit officiellement. Cette dernière, d'un montant total de 1 228 500 DA, a été confiée à un bureau d'études de renommée nationale, spécialisée dans le domaine de l'assistance technique à la réalisation des décharges contrôlées pour déchets ménagers. Domicilié à Alger, Top Engineering Consult en l'occurrence, a signé une convention avec l'APC concernée, définissant les deux parties comme le maître de l'œuvre, pour le premier, et maître de l'ouvrage pour la seconde.

Ce projet vient donc couronner les démarches des responsables de l'APC récipiendaire auprès des instances de la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, la promesse de la réalisation de cette décharge contrôlée, qui est à vocation intercommunale, remonte à plusieurs années lors d'une visite de l'ex-wali, Hocine Ouadah, sur insistence des élus locaux. Le premier responsable de la wilaya et directeur de l'environnement, ayant constaté de visu le problème de la commune relatif aux déchets ménagers, avait alors pris la décision qui a donné naissance au projet en question. L'assiette foncière choisie à cet effet est la même que celle où est implantée l'ancienne décharge communale. Cette dernière, pour rappel, était la source de plusieurs nuisances. Située au bord du CW147, elle constituait un véritable danger pour

les usagers de la route et offrait à la vue un bien triste décor, surtout avec le dépôt anarchique, œuvre de certains citoyens inciviques qui "larguent" leurs déchets à même la chaussée et qui ont provoqué des accidents de la circulation. Ceci outre les autres dangers qu'elle représentait aussi bien pour les citoyens que pour l'environnement.

Elle a été maintes fois à l'origine de feux de forêt qui ont pris naissance à partir de ce point pour se propager aux vergers environnants occasionnant des pertes considérables, notamment pour les oliveraies. Pour le dernier feu en date, qui remonte à l'été passé, des milliers d'oliviers sont partis en fumée et des villages limitrophes étaient sérieusement menacés. La raison en est qu'au moment de l'incinération des déchets, un pneu s'en échappa et en dégringolant la pente en contre-bas, a mis le feu sur son passage.

Il convient de signaler que la présente décharge contrôlée, en plus de tous les autres avantages qu'elle offre, sera plus vaste que la précédente. Une extension importante est prévue sur les côtés et l'accès se fera du côté bas, donc loin du chemin, et la partie supérieure sera complètement fermée. Par ses grandes capacités, elle pourra faire profiter et servir même les communes limitrophes, à l'instar de Maâtkas.

Pour son fonctionnement idéal et optimal, l'APC assure que cette décharge sera dotée de tous les équipements nécessaires qui seront, en même temps que la réalisation intégrale, pris en charge par la direction de l'environnement.

R. A.

BOUIRA  
Quatre morts  
et cinq  
blessés  
dans deux  
accidents de  
la circulation

Avant-hier, en l'espace de cinq heures, deux accidents de la circulation qui ont eu lieu sur l'autoroute et la RN26 ont fait quatre morts et cinq blessés, apprend-on auprès de la Protection civile de Bouira.

Le premier accident s'est produit vers 17 heures sur la RN26 dans la commune de Chorfa, à 50 km à l'est de Bouira, entre un camion Renault 310 et deux véhicules légers de marque Peugeot 505 et Peugeot 504. La collision entre ces véhicules a été fatale pour les trois occupants de la 505, F.M. âgé de 40 ans, F.A. âgé de 26 ans et M.T. âgé de 20 ans, morts sur le coup et originaires de Tazmalt, alors que le chauffeur de la 504 a eu des blessures légères.

Notons que d'après des informations en notre possession, le chauffeur du camion était au moment de l'intervention de la Protection civile en état de fuite.

Par ailleurs, quelques heures plus tard, un autre accident s'est produit vers 22 heures sur l'autoroute au lieu-dit Mergueb, c'est-à-dire là où le tronçon de l'autoroute de contournement de la ville de Bouira et qui passe par la commune d'Ain-Turk, à 6 km au nord-ouest de Bouira est endommagé depuis depuis quatre ans suite à l'affaissement d'une voie de l'autoroute, réduisant ce point à une seule voie.

Là aussi, la collision entre trois véhicules a causé la mort à une personne et la blessure à quatre autres. La victime, M.N. âgée de 43 ans, originaire de Batna, se trouvait à bord du véhicule Passat TDI, détruit complètement, alors que les blessés occupaient les deux autres véhicules.

Y. Y.

## TIGZIRT-SUR-MER

## 164 logements réalisés en dix ans

Tout le monde à Tigzirt-sur-mer aura gardé en mémoire les contestations massives qui avaient suivi l'attribution des 48 logements sociaux au mois d'octobre 2006. Selon une source officielle au sein de la SLEP, le constructeur étatique du logement social OPGI n'a livré que 164 unités au cours de ces dix dernières années à Tigzirt-sur-mer, alors que des milliers de demandes émanant des vrais démunis mal logés, subissant un quotidien de visu plus affreux, continuent de sommeiller dans les tiroirs de l'administration. A l'effroyable lumière de ce chiffre, le commun des mortels comprendra mieux la colère et la tension qui caractérisent chaque livraison de logements.

En effet, en langage des chiffres, la commune de Tigzirt,

forte de près de 17 000 habitants, n'avait droit, au plus fort, qu'à dix logements pour 1 000 personnes durant les dix dernières années.

De fortes interpellations et un séisme dévastateur ont augmenté significativement le nombre des mal-logés. Avec de tels résultats, faire miroiter l'espoir d'une politique d'éradication de l'habitat précaire à la face des ménages pauvres relève tout simplement du ridicule. Car, personne n'ignore que la précarité ne cesse de brasser de nouvelles victimes sur le terrain social.

Aussi, force est de reconnaître que la tâche de l'administrateur honnête qui consiste à élire quelques dizaines de mal-logés parmi les milliers de demandeurs équivaut à rechercher une aiguille dans une meule de foin.

Notons par ailleurs que dans la ville de Tigzirt uniquement il existe des dizaines, voire des centaines de familles qui crouissent dans les bungalows du centre de transit de la Cacobath, dans les cases du camp Ali-Yacine, pas plus spacieuses que les cellules pénitentiaires, et dans les masures des différentes cités, loin de tout confort, qui attendent leur relogement. Ajoutons à cette liste "d'éternelle attente", les centaines d'autres familles qui souffrent de la crise dans les villages de la commune.

Ces femmes et ces hommes qui ont grandi dans d'effroyables conditions ne cessent de considérer avec frustration et humiliation le fossé qui sépare leur affreux dénuement de l'immense richesse du pays dont les hauts respon-

sables annoncent "fièrement" la théaurisation de plus de 70 milliards de dollars. Enfin, il est utile de signaler que sur les 164 logements attribués durant les dix dernières années un nombre non négligeable des acquéreurs avaient bénéficié des largesses de l'administration ou avaient réussi à la tromper. Car, ils n'étaient pas des mal-logés.

Et pour preuve, ces acquéreurs indécents vivent toujours dans leurs anciennes résidences et louent à coups de milliers de dinars à d'autres vrais mal-logés leurs nouveaux appartements.

Seulement, il nous est impossible de donner le moindre chiffre de cette catégorie de logements. Mais, ce qui est sûr, ce ne sont pas des cas isolés.

Massiles Juba